

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 30 juin deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 juin 2022 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, ALBISETTI Caroline, BUCINA Aurélie, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, PENAY Florence, PREMEL Quentin, POULY Chantale, VINCENT David.

Pouvoirs : CASAS Corinne à BUCINA Aurélie
DAUZAT Christian à HEBRARD Jean Pierre
MONTESSINOS Rémi à PREMEL Quentin

Secrétaires de séance : FAURE Sandrine

Secrétaire administrative : BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire, demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents

ORDRE DU JOUR :

- Créations et suppressions de postes aux services techniques et aux services périscolaires
- Renouvellement de contrat aux services périscolaires
- Convention de service commun avec RLV pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Publicité des actes pris par les collectivités locales (choix du moyen de publicité)
- Questions diverses

32-Création et suppression de poste aux services techniques :

Il y a lieu de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35 heures par semaine suite à un départ en retraite à compter du 1^{er} août 2022.

Il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique à 35 heures par semaine en remplacement à compter du 1^{er} août 2022.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

33- Création et suppression de poste aux services périscolaires :

Il y a lieu de supprimer un poste d'Adjoint Technique à 23 heures par semaine et de créer un poste d'Adjoint Technique à 28 heures par semaine pour accroissement d'activité (renforcement des ATSEM) à compter du 1^{er} septembre 2022.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

34-Renouvellement de contrat aux services périscolaires :

Il y a lieu de renouveler un contrat à compter du 1^{er} septembre 2022 à **15 heures** par semaine, pour une durée d'un an et donc de créer un poste équivalent.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

35-Convention de service commun avec RLV pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Afin de prendre en compte les nouvelles modalités de dépôt et d'instruction des autorisations du droit des sols, la convention a été revue et approuvée par le Conseil Communautaire du 10 mai 2022.

La modification de convention proposée est la suivante :

La convention a pour objet de définir pour le service commun instructeur des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune :

- Les modalités de travail entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service commun instructeur de la communauté, placé sous la responsabilité de son Président,
- Les modalités financières entre la communauté d'agglomération et chacune de ses communes membres.

La modification de convention proposée au conseil municipal concerne :

- L'intégration de la procédure de saisine par voie électronique dans l'instruction des dossiers ;
- Les modalités de traitement des dossiers déposés dématérialisés ;
- La numérisation systématique des dossiers de certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) et de déclarations préalables de division (DP division) déposés en papier ;
- La possibilité de délégation de signature des demandes de pièces et des prolongations de délais aux responsables du service.

Les conditions financières et les modalités de remboursement restent inchangées. Pour rappel, les communes s'engagent à rembourser à la communauté d'agglomération le coût du service commun.

Les éléments pris en compte pour le calcul sont :

- Le coût du service (frais de logiciel, salaires, charges patronales, tous frais directs relatifs à l'emploi des agents et relatifs au fonctionnement du service dont les frais d'envoi des courriers en recommandé).
- La clef de répartition correspondant aux nombres d'actes enregistrés pour la commune, après application de la règle de pondération suivante :

Actes	Pondération
PC	1
DP	0,7
PD	0,8
PA	1,2
CUb	0,4
AT	0,7
Contrôle de conformité	0,6

La commune doit maintenant délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire ne souhaite pas donner délégation de signature des demandes de pièces et des prolongations de délais aux responsables du service, afin de pouvoir suivre les dossiers au plus près.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

36-Publicité des actes pris par les collectivités territoriales :

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation, pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé de procéder par affichage en mairie, comme cela est fait actuellement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

A- Projet d'implantation d'un établissement pour personnes âgées en situation de dépendance :

Monsieur le Maire présente une proposition de la société « Ages et Vie » pour l'implantation d'un établissement comprenant 16 studios. Il présente également la procédure :

- Localisation : chemin de l'espace sportif
- Proposition d'achat du terrain de « Ages et Vie »
- Bornage de la parcelle
- Evaluation des domaines
- Délibération du conseil municipal

B- Compte rendu de la commission transport de RLV du 15 juin 2022 :

- Projet de création d'une ligne Chappes, Saint-Beauzire (Biopôle et centre-ville), Ménérol, Riom : Coût annuel 110 921 € HT.
- Ajout d'un véhicule de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) : Coût annuel 110 000 € HT.
- Amélioration ligne 32 (SMTC) Sayat/Clermont-Ferrand : 2 allers/retours supplémentaires coût 72 500 €.

Madame Séverine BRESSON demande si les navettes PMR desservent Clermont-Ferrand ? Monsieur le Maire répond qu'il se renseignera.

C- Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat suite à la subvention de 375 € que lui a attribuée le conseil municipal.

D- Situation suite aux orages :

La saturation des cours d'eau a automatiquement entraîné la saturation du réseau de collecte des eaux pluviales.

Toutefois quelques interventions ont été nécessaires pour rétablir la situation.

Madame Séverine BRESSON demande qui entretient les réseaux ? Monsieur le Maire que c'est l'entreprise SUEZ.

E- SEMERAP :

Monsieur David ARNAUD suite au dernier comité syndical du SIAEP Plaine de Riom informe le conseil sur la situation financière de la SEMERAP :

- En avril 2022 la Société Publique Local (SPL) SEMERAP affichait un résultat négatif d'exploitation de 1 800 000 € soit un résultat net de moins 745 000 €, ceci étant dû à l'augmentation importante des coûts de l'énergie et des matières premières, mais aussi du départ du Syndicat Sioule et Morge
- Les trois principaux actionnaires vont dégager une enveloppe financière pour remédier à cette situation.
- Une réorganisation de la SPL va être rapidement mise en place :
 - réduction des charges d'exploitation
 - réduction de la masse salariale
 - augmentation du chiffre d'affaire par l'apport de nouveaux contrats par RLV (100 000 €)
 - réorganisation en interne suite à Audit

F- Compte rendu de la commission développement économique de RLV du 1^{er} juin 2022 :

Madame Caroline ALBISETTI informe le conseil sur les points abordés :

- Zone d'activité :
 - Zone artisanale Les Charmes 3 à Ménétrol coût de l'opération 518 000 €
 - Extension de la ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire coût de l'opération 1 812 000 €
 - Zone Agri-Technologie à Pulvérières coût 686 000 €
- Projet d'implantation :
 - Hermès à Riom
 - Carbogen au Biopôle de Saint-Beauzire (en cours)
 - Extension Jacquet au Biopôle de Saint-Beauzire (travaux en cours)
- Projet de pépinières de commerces (enveloppe budgétaire 2022 de 60 000 €) :
 - Commerce à Pessat Villeneuve
 - Commerce à Marsat
 - Commerce à Volvic
- Station multi-énergie à Riom coût de l'opération 1 300 000 € à la charge de la société « Gen-Verts »

Calendrier :

- 1^{er} juillet 2022 à 18h30 : calendrier salle des fêtes et espace sportif avec associations et directeurs d'école
- 2 juillet 2022 à 15h00 : kermesse Ecole Publique
- 4 juillet 2022 à 17h00 : réunion avec l'association Les Archers de la Limagne
- 5 juillet 2022 à 10h00 : réunion à RLV sur le Biopôle
- 5 juillet 2022 à 14h00 : réunion ASA Limagne Noire
- 5 juillet 2022 à 14h30 : réunion de chantier avec OPHIS rue du Stade
- 5 juillet 2022 à 19h00 : Conseil Communautaire
- 6 juillet 2022 à 18h00 : réunion du SIAEP à Saint-Beauzire
- 7 juillet 2022 à 18h00 : réunion des Maires à RLV
- 8 juillet 2022 à 10h00 : réunion au Biopôle (étude stratégique)
- 12 juillet 2022 : banque alimentaire
- 13 juillet 2022 : 18h00 repas dansant du CCA et feu d'artifice à 22h30
- 14 juillet 2022 : 10h45 cérémonie

Fin de séance : 22 h 00

La secrétaire de séance

Sandrine FAURE



Le Maire

Jean Pierre HEBRARD



DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
32	29	Créations et suppressions de postes aux services techniques
33	30	Créations et suppressions de postes aux services périscolaire
34	31	Création poste pour accroissement d'activité au 1-9-2022 services périscolaires
35	32	Convention de service commun avec RLV pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
36	33	Publicité des actes pris par les collectivités territoriales

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ALBISETTI Caroline	
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	
BUCINA Aurélie	
CASAS Corinne	Procuration à BUCINA Aurélie
CHABRIER Michel	
CLEMENT Virginie	
DAUZAT Christian	Procuration à HEBRARD Jean

	Pierre
FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	Procuration à PREMEL Quentin
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	